

SUPROTEC

Produit de Cure en Phase Aqueuse



DESCRIPTION PRODUIT

SUPROTEC est un produit de cure en phase aqueuse pour l'application sur les surfaces des bétons (ou des mortiers) exposées aux agents atmosphériques permet de s'opposer à l'évaporation de l'eau pendant la phase de prise et de durcissement.

DOMAINE D'EMPLOI

- Bâtiment (chapes, dalles de béton,...)
- Protection des scellements à base de liant hydrauliques.
- Bétons coulés par temps chaud.
- Complément au durcisseur de surface.

CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Aspect :	Liquide
Couleur :	BLanc
Densité :	Environ 1

 Emballage :	Bidon de 5 litres, 20 litres & Fût de 215 litres.
---	---

 Consommation :	Dosage normalisé : 200 g / m ² soit 4,4 m ² / L
---	---

MISE EN OEUVRE



SUPROTEC s'applique par pulvérisation sur les bétons et mortiers fraîchement coulés, dès que la finition est achevée, après disparition de l'eau de ressuage (aspect mat du béton).

Il peut s'appliquer en vertical ou en horizontal. L'application se fera de façon uniforme en évitant la formation de flaques.

Revêtements ultérieurs : La mise en œuvre ultérieure de revêtement (étanchéité, peintures, enduits...) pourra se faire, après essais de convenance, sans élimination du produit de cure.

En effet, de par sa nature à base de résine acrylique, le SUPROTEC peut jouer le rôle de primaire d'accrochage.

LES PLUS PRODUIT

- Prêt à l'emploi.
- Sans solvant.
- Anti poussière.
- Utilisable en intérieur et en extérieur.
- Garantir la durabilité du béton.
- Facile à nettoyer.

Composition :

- Solution aqueuse.

Conservation :

- 12 mois en emballage fermé à l'abri du gel.

Conseil :

- Agiter le produit avant chaque emploi.
- Ne jamais diluer le produit.
- Pour la manipulation, le stockage, et la mise au rebut de produits chimiques en toute sécurité, veuillez consulter la fiche de donnée de sécurité.

MENTION LÉGALE

- Les valeurs des caractéristiques techniques sont des valeurs statistiques moyennes et qui peuvent être mises à jour sans préavis. Ce document est non contractuel, aucune responsabilité ne peut être acceptée de notre part en cas de dommage provenant d'un mauvais usage.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- NF P 18- 370.

